

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Épreuves de spécialité du bac : les professeurs correcteurs auront...

2 minutes

Les professeurs correcteurs de lycée auront un forfait de quatre demi-journées libérées de cours, entre le 17 mai et le 3 juin, pour corriger les épreuves de spécialité du baccalauréat, indique à AEF info le ministère de l'Éducation nationale le 29 avril 2022. Plusieurs syndicats enseignants, dont le [Snes-FSU](#) et le [SE-Unsa](#), demandaient depuis mi-avril des décharges et des indemnités pour les professeurs qui corrigeront ces épreuves prévues du 11 au 13 mai, face au risque de "surcharge de travail" ([lire sur AEF](#)). Le [Sgen-CFDT](#) salue ce vendredi une "avancée tardive" et souligne que "les enjeux de désorganisation de la fin de l'année ne sont pas réglés". Le [Snalc](#) souhaite que la charge de travail des enseignants à la fois correcteurs de leur épreuve et examinateurs du grand oral soit prise en compte et que la correction sur copies dématérialisées soit abandonnée.

Dépêche n° 672128



1 min de lecture

Par [Cécile Olivier](#) Publiée le 29/04/2022 à 16h53

Snes-FSUSyndicat national des enseignements de second degré - Fédération syndicale unitaire

UnsaUnion nationale des syndicats autonomes

Sgen-CFDTSyndicat général de l'Éducation nationale - Confédération française démocratique du travail

SnalcSyndicat national des lycées et collèges